

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 12

Votants : 48

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 8 septembre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Léré sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 8 septembre 2022

Délibération n° 066/2022

Objet : Boucles saisonnières :
portage financier et lancement
AMI

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, RENAUD François, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, DELESGUES Christian, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, CIRODE Mireille

Etaient absents excusés :

M. TEYSSANDIER André a donné pouvoir à M. ANDRE Alain
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno
M. THIROT Christian a donné pouvoir à M. FONTAINE Claude
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à M. VERBEKE Marc
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle
Mme STOUPEK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme FOURNIER Ophélie a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian
M. BEAUJOIN Thierry a donné pouvoir à M. RENAUD François
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. CROUZET Olivier
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse
Mme MARIX Marie-France a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par Mme ANTZ Laurence
M. GAUCHERON Olivier est remplacé par M. CHERRIER Gérard
M. KATITSCH Michel est remplacé par Mme CIRODE Mireille
Mme LELIEVRE Corinne est absente excusée
Mme PAYE est absente excusée

Secrétaire de séance : Mme Chantal MILLERIOUX

Monsieur le Président fait un rappel sur la démarche engagée par la CDC :

Identifier les boucles saisonnières d'emploi dans le secteur viticole, agricole et touristique. L'étude menée proposera des actions et/ou outils pour faciliter les parcours d'emplois saisonniers plus linéaires et favoriser ainsi les recrutements dans les secteurs précités. Le périmètre du projet porte sur les territoires suivants :

- Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- Communauté de communes Terres du Haut Berry

Secteurs d'activités concernés :

- Activités d'agriculture (viticulture, arboricoles, maraichage, cultures, élevage)
- Activités de tourisme (hébergement, restauration, autres...)

L'étude a été portée par la CDC qui a recruté le cabinet Thomas LEGRAND pour cette mission pour un coût de 24 720 € et un financement de l'état à hauteur de 19 776 € soit un reste à charge pour la CDC de 4 944 € :

- Identification des boucles saisonnières
- Proposition d'actions et d'outils
- Accompagnement à la mise en œuvre

Un comité de pilotage élargi (composé d'élus des 3 territoires, la préfecture, la DIRECTE, DDT, Région...) s'est réuni tout au long des étapes essentielles de la démarche.

Un outil d'enquête sous forme de questionnaire a été réalisé afin de :

- Quantifier et localiser les besoins de main d'œuvre et définir leur temporalité.
- Caractériser les emplois concernés (activités et compétences mobilisées, formation nécessaire)
- Identifier les articulations possibles entre les différents besoins de main d'œuvre pour créer des boucles saisonnières.

Le questionnaire a été transmis à l'ensemble des employeurs des secteurs prioritaires implantés sur les communautés de communes impliquées dans la démarche ou territoires proches (axes de mobilité). L'enquête a été déployée essentiellement en ligne (mailing, réseaux sociaux, site internet...). Des outils de communications ont été proposés par le cabinet (bandeaux, affiches, logos...).

L'enquête s'est déroulée du 28 avril au 28 mai 2021. 71 employeurs se sont mobilisés représentant 2 940 besoins de saisonniers identifiés.

Les besoins saisonniers exprimés à l'issue du questionnaire proviennent essentiellement du secteur viticole et arboricole. 73% des employeurs interrogés sont intéressés par la mise en œuvre de boucles saisonnières. 90% des employeurs interrogés déclarent avoir des problématiques de recrutement de saisonniers notamment sur les problématiques suivantes :

- Manque de candidatures
- Mobilité des travailleurs
- Hébergement
- La vision, l'image du public sur les métiers agricoles

Le scénario retenu est celui du développement d'une plateforme de type « transvaloire » déjà mise en œuvre dans le Loir et Cher. Cette plateforme permet la mise en relation entre l'offre et la demande sur les besoins saisonniers avec pour objectif une fidélisation des saisonniers. Le dispositif s'adresse aux employeurs et aux saisonniers avec des actions envers les deux cibles. Les premières étapes seront d'identifier et de caractériser les besoins saisonniers des employeurs, avoir une base de données des employeurs, communiquer sur les métiers saisonniers concernés, communication autour du dispositif...

Pour assurer l'animation d'un tel dispositif il convient de prévoir des moyens humains :

- 1 chef de projet à temps plein pour animer et déployer le dispositif
- 1 personne à mi-temps en charge de l'administratif

Budget de fonctionnement global estimé à 120 000 €

Dépenses	Montant
Charges de personnel (1,5 ETP)	
Administratif (0,5 ETP)	25 000 €
Chef de projet	50 000 €
Location bureau	5 000 €
Frais de déplacement	15 000 €
Comptabilité/gestion	2 500 €
Communication	2 500 €
Matériel informatique	2 500 €
Téléphonie/frais postaux/petits matériels	2 500 €
Assurance/frais généraux	2 500 €
Total	107 500 €
Autres frais- développement du dispositif	
Site internet/plateforme	5 000 € à 8 000 € (inclus maintenance)
Logiciel PERENNITAS	800 €/an
Formation logiciel PERENNITAS	350 €+ frais de déplacement
TOTAL	116 650 €

Modalités de financement

Financeurs	Montant
Etat/Conseil Régional	77 317 €
CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire	15 000 €
CDC Terres du Haut berry	15 000 €
FNSEA	333 €
Chambre d'agriculture	5 000 €
Coopérative la Martinoise	2 000 €
Syndicats viticoles	2 000 €
Total	116 650 €

Il est proposé au conseil communautaire de s'engager dans la poursuite de la démarche des boucles saisonnières par le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt étant bien précisé qu'en fonction du bilan effectué à l'issue de la première année conditionnera la reconduction ou non de la participation de la CDC à la démarche et de fixer à 15 000 € la participation financière de la CDC au dispositif.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- APPROUVE la poursuite de la démarche des boucles saisonnières par le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- FIXE la participation de la CDC à 15 000 € par an en tenant compte que le bilan effectué au bout de la première année conditionnera la reconduction ou non de la participation de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents au projet

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 27/09/2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 29/09/2022

Le secrétaire de séance
Chantal MILLERIOUX



Le Président
Laurent PABIOT

